



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse
Le 23/10/2023
Madame le Maire, Odile MALTOFF
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

Jeudi 26 octobre 2023
À 19h00 à la Mairie
Ordre du jour

- **PREFECTURE** :
 - Réforme publicité

- **ONF** :
 - Affouages : délais supplémentaires

- **FINANCES LOCALES** :
 - Achat grange voisine : Validation

- **ECOLE** :
 - Organisation temps scolaire

- **DIVERS**
 - Horaires éclairage
 - Organisation du repas des aînés
 - Création d'un espace multiservices : point travaux
 - Point occupation des locaux communaux

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Odile MALTOFF

Madame Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 19/10/2023 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. GUIBERT Jean-Paul, Mme MALTOFF Odile, M. MOUY Christophe, Mme GAUTHIER Liliane ; M. POISSON Jean-Baptiste ; Mme LIPS Elisabeth ; M. CARBONNEAUX Jacques ; M. MOUSSU Noël ; Mme Magali Bernard ;

Absents excusés : Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. Damien DUFOUR ; M. DUCHEMIN Philippe ;

Secrétaire : M. MOUY Christophe

Signature

Le compte-rendu de Conseil Municipal du 21 septembre 2023 et celui du 19/10/2023 sont lus et approuvés à l'unanimité. (Vote pour 9)

PREFECTURE

1) Réforme publicité

Mme le Maire présente la réglementation sur la publicité actuellement, et ce que change la réforme. Le changement principal de cette réforme est la mise en publication et la conservation des actes de manière électronique et sur le site interne. La commune est peu concernée par ces changements.

ONF

2) Affouages : délais supplémentaires

Mme le Maire informe les conseillers que l'ONF accorde une prolongation de délais pour permettre à la commune de terminer l'exploitation de la coupe. Pour achever les travaux restants : un délai supplémentaire de 24 mois expirant le 31/10/2025.

FINANCES LOCALES

3) Validation de la proposition d'achat de la grange voisine

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a proposé un prix d'achat de 45 000 € pour la grange voisine de la mairie, cadastrée AB 428, comme décidé lors du conseil de septembre. L'offre a été acceptée par le propriétaire. Les frais de géomètre, pour la division parcellaire sont à la charge du vendeur. Pour ce qui est des frais de notaire et des frais de raccordement pour les réseaux humides et électriques, ils seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal :



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

- Autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente pour l'achat de la grange situé sur la parcelle cadastrée AB 428, pour un montant de 45 000 € hors frais notariés et de raccordements, et tous les documents s'y afférant

Vote 9 pour

URBANISME

4) URBANISME : Déclaration préalable - désignation autre élu que Mme le Maire

Mme le Maire informe les conseillers, du dépôt d'une Déclaration préalable (DP 089 118 23 B 0025), en son nom, pour le changement des menuiseries de son habitation personnelle.

Afin de respecter l'article L.422-7 du code de l'urbanisme « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* », Mme le Maire demande la désignation d'un autre élu pour signer cette DP 089 118 22 B 0021.

Après délibération, le conseil municipal :

- Désigne M. MOUY Christophe pour signer la DP 089 118 23 B 0025

Vote 9 pour

ECOLE ELEMENTAIRE

5) Organisation du temps scolaire

Mme le Maire informe les conseillers que la demande de renouvellement, pour le temps scolaire sur 4 jours, avait été faite sur l'année scolaire 2020-2021.

Cette demande qui dure 3 années arrive donc à échéance en 2024.

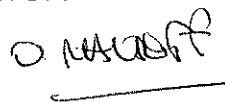
Cette demande de renouvellement sera donc traitée lors du 1er conseil d'école et devra, comme le courrier du DASEN l'indiquait, être également abordée lors d'un conseil municipal.

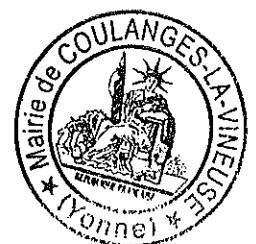
DIVERS

- **Horaires éclairage** : Le Conseil Municipal retient que l'éclairage public sera allumé de à 6h45 et allumé de à 21h30. Par contre, ce dernier sera éteint de début mai à début septembre.
- **Organisation du repas des aînés** : il est proposé de se retrouver à 18h le mardi 21/11/2023 pour préparatifs.
- **Création d'un espace multiservices** : Les travaux commencent à la date du 13/11/2023.
- **Point occupation des locaux communaux** : une liste est établie sur l'occupation des locaux communaux.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Odile MALTOFF







Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal ordinaire du 26/10/2023 :

DÉL n° 2023-051 : Achat grange sur terrain cadastré AB 428

DÉL n° 2023-052 : DP 089 118 23 B 0025



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 26/10/2023

Mme MALTOFF Odile :

M. MOUY Christophe :

M. GUIBERT Jean-Paul :

M. POISSON Jean-Baptiste :

MME GAUTHIER Liliane :

MME LIPS Elisabeth :

M. CARBONNEAUX Jacques :

M. MOUSSU Noël :

MME BERNARD Magali :

